



« Promouvoir et défendre le logiciel libre »

Rapport moral synthétique 2006

APRIL est une association créée en 1996 dont l'activité est la promotion et la défense du logiciel libre.

Objectifs

- **Promouvoir** le logiciel libre auprès du grand public, des professionnels et des institutions.
- **Sensibiliser** le plus grand nombre aux enjeux des standards ouverts.
- **Obtenir** des décisions politiques favorables au développement du logiciel libre.
- **Favoriser** le partage de la connaissance.

Projets 2005 – 2007 :

- Développer notre réseau de professionnels et d'institutionnels
- Renforcer le maillage local et national
- Défi « Cap 500 » : 500 adhérents d'ici 2007
- Accompagner les actions de la communauté du logiciel libre
- Créer une « Maison du Libre »
- Participer à l'élaboration des programmes politiques
- Se doter d'une équipe de permanents : délégué général, juristes, chargé(e) de communication...

Résultats en 2006 :

- Défi « Cap 500 » atteint : 60% d'adhérents en plus, dont des entreprises et des associations. L'APRIL compte 576 adhérents au 1er mars 2007 dont une quarantaine d'entreprises, une vingtaine d'associations et un établissement public.
- Un chargé de mission et une assistante de direction rejoignent le délégué général en octobre 2006.
- L'APRIL a noué des partenariats avec la Caisse des Dépôts et Consignation Numérique, le Conseil Régional d'Île de France, la Fondation pour le Progrès de l'Homme et l'Université du Littoral Côte d'Opale.
- L'association a contribué aux réflexions sur la mise en place d'une politique publique de promotion de l'interopérabilité, des standards ouverts et du logiciel libre.
- L'APRIL a préparé l'initiative Candidats.fr qui vise à inscrire le logiciel libre dans les campagnes présidentielle et législatives de 2007.
- L'APRIL a renforcé son réseau d'adhérents et de partenaires, s'est clairement positionnée comme l'interlocuteur de référence dans le monde du logiciel libre francophone et a, en 2006, défendu les intérêts des acteurs du logiciel libre dans les cercles de décision.

Promouvoir le logiciel libre

Objectifs :

- **Promouvoir** les offres commerciales à base de logiciel libre.
- Mettre en place des **formations** sur les licences et le contexte juridique du logiciel libre.
- **Sensibiliser les décideurs** aux tenants et aux aboutissants d'un passage total ou partiel au logiciel libre.
- **Accompagner** les institutionnels dans leurs démarches liées au Logiciel Libre.
- Participer à ou **organiser des grands événements** (Sommet Mondial de la Société de l'Information, Rencontres Mondiales du Logiciel Libre...).

Résultats 2006 :

- L'APRIL a été présente à de **nombreuses conférences** et des **événements nationaux ou internationaux** (Solutions GNU/Linux, Paris Capitale du Libre, Forum de l'économie sociale et solidaire, Rencontres Cyberbases, Trophées du Libre, Libre en Fête, Samedis du Libre...)
- L'APRIL a noué des **partenariats** avec des **structures institutionnelles** (1er Master Ingénierie du Logiciel Libre à Calais, Caisse des Dépôts et Consignations), des ONG (Fondation pour le Progrès de l'Homme), un musée (Cité des Sciences et de l'Industrie).
- La visibilité de l'APRIL et du logiciel libre a nettement augmenté, notamment auprès de la presse. Une vingtaine de communiqués de presse ont été diffusés et cité et/ou repris dans la presse (électronique et papier). L'APRIL a contribué à l'écriture d'une **double page de présentation du logiciel libre** parue dans **Phosphore**, dans le cadre de ses dix ans a noué un partenariat avec 01

Informatique. Le numéro 1881 du 17 novembre 2006 de 01 Informatique est ainsi un numéro spécial sur le logiciel libre. Son titre : « Spécial Libre, un modèle approuvé ». Les membres de l'association sont régulièrement sollicités pour des interviews (France Inter, Radio Libertaire, France Info, Fréquence Paris Plurielle, BFM, France Culture, RFI, France 3 édition nationale, iTélé, LCI...).

- L'APRIL a participé à l'organisation et au succès des 7èmes **Rencontres Mondiales du Logiciel Libre**.
- L'APRIL a lancé de nouveaux projets dont « Libre association » qui vise à sensibiliser et à accompagner le monde associatif vers le logiciel libre. L'association a participé au guide « Comprendre, utiliser et promouvoir les logiciels libres dans les espaces publics ».

Défendre le logiciel libre

Objectifs :

- **Contrecarrer les campagnes de désinformation** des opposants au développement du logiciel libre.
- **Informers les élus** sur les dangers de certaines dérives juridiques et proposer des alternatives plus favorables aux principes du logiciel libre.
- **Être présents** dans les cercles où sont élaborées les **politiques en matière de TIC**, de droit d'auteur et de brevet.
- Promouvoir une **législation progressiste** en matière de droit d'auteur et de brevets.

Résultats 2006 :

- L'APRIL s'est impliquée dans les combats législatifs pour défendre les acteurs du logiciel libre : **lutte contre les brevets logiciels** (envoi d'une réponse à la Commission européenne suite à sa consultation publique sur le brevet communautaire), lutte contre le projet de loi **DADVSI** (droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) avec le **vote à l'unanimité d'amendements au projet de loi DADVSI** ouvrant la voie à une protection effective du public et de la libre concurrence.
- L'APRIL est présente dans des structures qui influent sur la politique gouvernementale (**Forum des Droits sur l'Internet**, association « Signal SPAM », **CSPLA**).
- L'association a contribué aux réflexions sur la mise en place d'une politique publique de promotion de l'interopérabilité, des standards ouverts et du logiciel libre : réactions suite à la publication du rapport sur l'économie de l'immatériel ; participation tout au long de l'année à des actions visant à développer l'utilisation du format ouvert normalisé Open Document Format dans l'administration ; auditions dans le cadre du rapport parlementaire « **A armes égales** »... L'APRIL a soutenu et participé à la création du pôle de compétitivité Logiciel Libre, projet en cours de labellisation.
- L'APRIL s'est clairement positionnée comme **l'interlocuteur de référence dans le monde du logiciel libre francophone** et a, en 2006, **défendu les intérêts des acteurs du logiciel libre** dans les cercles de décision.

Mettre en réseau les acteurs du libre

Objectifs :

- Développer le réseau de professionnels et d'institutionnels.
- **Renforcer les partenariats** avec les associations sectorielles (éducation: OFSET, SCIDERALLE; administrations et collectivités territoriales : ADULLACT).
- Renforcer les liens avec les **associations locales**.
- Porter le nombre des **adhérents à 500** d'ici 2007.
- Être un noeud de communication pour les acteurs du logiciel libre.

Résultats 2006 :

- Défi « Cap 500 » atteint : **60% d'adhérents en plus**, dont des entreprises et des associations. L'APRIL regroupe fin 2006 449 membres, et déjà 576 au 1er mars 2007.
- **Adhésion d'associations, de groupes d'utilisateurs et d'entreprises**. L'APRIL compte fin 2006 34 entreprises, 1 réseau de 15 entreprises, 9 associations et une institution alors que fin 2005 l'association comptait 5 associations et 9 entreprises.
- L'APRIL a soutenu et participé au projet pôle de compétitivité Logiciel Libre, Elle a participé aux discussions qui ont eu lieu entre entreprises, centre de recherches et associations pour que certaines règles éthiques, notamment relatives aux brevets logiciels, soient intégrées dès la création de ce pôle dans une charte.
- L'APRIL a renforcé son réseau d'adhérents et de partenaires et le maillage au niveau national. L'objectif de l'APRIL est d'établir une structure de promotion et de défense du logiciel libre avec des moyens à la hauteur des enjeux. Le fait de regrouper des particuliers, des associations et des entreprises fait que l'association a une représentativité bien plus claire et un poids bien plus important auprès de nos différents interlocuteurs.

Développement de l'association

Ressources humaines

Permanents

L'actualité et les différents dossiers impliquent de plus en plus des moyens d'action professionnels. Dans l'objectif du développement des actions de l'association en faveur du logiciel libre, l'APRIL s'est mobilisée depuis fin 2004 pour se doter de nouveaux moyens financiers et humains (recours à des permanents).

Il faut en effet mettre en œuvre des moyens adaptés pour, par exemple, lutter efficacement et sur le long terme, contre le lobbying financé (et permanent) de nos adversaires. Avoir des moyens accrus et des chargés de mission à plein temps permettra à l'APRIL d'être encore plus efficace dans ses actions.

Objectifs fin 2005 : pérenniser le poste de délégué général et se doter d'une équipe de permanents.

L'association avait embauché en mars 2005 Frédéric Couchet en tant que délégué général. La mission du délégué général est d'assurer l'exécution des décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale, d'assurer la gestion quotidienne de l'association, sous la responsabilité du conseil d'administration. Grâce à un soutien financier de la FSF France, l'APRIL a renforcé son équipe en 2006 pour encore mieux promouvoir et défendre le logiciel libre. Christophe Espern a ainsi rejoint l'APRIL mi-septembre 2006 comme chargé de mission. Il est principalement en charge des questions législatives et des relations institutionnelles pour l'association. Eva Mathieu a rejoint l'équipe de l'APRIL début octobre 2006 au poste d'assistante de direction. Outre les tâches de gestion et d'organisation de l'association, Eva Mathieu interviendra comme support au développement de l'association.

Résultat : trois personnes travaillent pour l'APRIL

Bénévoles

En 2006 le total des heures de bénévolat est de plus de 5 200 heures ce qui représente une augmentation de près de 75% par rapport à 2005 (en 2005 il y avait eu environ 3 000 heures de bénévolat). Ceci montre que les adhérents de l'association ont accompli un travail considérable pour promouvoir et défendre le logiciel libre. Les années qui viennent s'annoncent encore plus exigeantes et l'issue des combats engagés sera déterminée par notre capacité de mobilisation, d'action et d'adaptation. Pour cela l'APRIL a besoin du soutien de tous.

Objectifs pour 2007

La priorité de l'APRIL reste de promouvoir le logiciel libre, de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux des standards ouverts et de défendre politiquement et juridiquement le logiciel libre.

Les dangers auxquels a fait face le logiciel libre en 2006 seront toujours présents en 2007 (retour possible des brevets logiciels, nouvelles directives européennes, lobbying anti-logiciel libre de Microsoft...).

L'APRIL doit développer son réseau d'adhérents (particuliers, associations, entreprises, institutions), principale façon pour l'association de se garantir des ressources financières récurrentes, afin de stabiliser et renforcer son équipe de permanents.

L'APRIL compte profiter des échéances électorales pour inscrire le logiciel libre comme thème pour les candidats via l'initiative Candidats.fr.

L'APRIL a pour objectif en 2007 de doubler le nombre de ses adhérents et ainsi atteindre le millier d'adhérents.